

Projet de Loi 38 sur la réalisation d'infrastructures
Brossard salue son adoption par l'Assemblée nationale

Brossard, le 12 juin 2015 – La Ville de Brossard accueille avec une grande satisfaction l'adoption du projet de Loi 38 qui vient tout juste d'être voté par les députés de l'Assemblée nationale. Cette loi vise à permettre à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de réaliser des projets d'infrastructures de transport, notamment la mise en place d'un Système léger sur rails (SLR) entre Montréal et Brossard sur le nouveau pont Champlain.

« J'ai salué avec enthousiasme, en janvier dernier, l'annonce faite par le premier ministre Couillard de permettre à la Caisse de réaliser, de gérer et de financer des projets d'infrastructures majeurs. Aujourd'hui, avec l'adoption de la loi, c'est tout le Québec qui en sort gagnant », a déclaré le maire de Brossard, Paul Leduc.

« L'utilisation de ce levier économique puissant qu'est la Caisse tombe à point et permet au Gouvernement de faire d'une pierre deux coups : il continue de favoriser le développement des infrastructures de transport collectif au Québec et il utilise un investisseur expérimenté qui a fait ses preuves ici et à l'étranger », a poursuivi le maire Leduc ».

Le conseil municipal de Brossard tient à souligner le rôle important joué par les ministres Carlos Leitão aux Finances, porteur du projet de loi, et Robert Poëti, aux Transports. Le maire Leduc a aussi souligné l'implication de tous les instants du député de Lapinière et ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, qui soutient, depuis son entrée en poste, la réalisation d'un SLR sur le nouveau pont Champlain.

« Maintenant que la loi est adoptée, la Ville de Brossard réitère son entière collaboration au Gouvernement ainsi qu'aux responsables du projet à la Caisse afin que le dossier de construction du SLR atteigne rapidement sa vitesse de croisière », a conclu le maire Leduc.

-30-

Source : Direction des communications
Ville de Brossard - 450 923-6311